Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260305-2026_03_03_01-DE

Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de présents 14
Nombre de votants 14
Date de la convocation 25 février 2026
Envoi des documents budgétaires : 17 février 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond, TRIBALLIER Joël, BROHAN Hervé, LABEUR Chantal, LE COURTOIS Anthony, RETO Ronan, POISSEMEUX Emmanuelle, MONNIER Karine, TRIBALLIER Stéphanie, LE BRUN Delphine, BOURHIS Typhaine, BOLAN Alexandre, CORFMAT Jean-Pierre, FERRAND Jacky
ABSENTS
EXCUSES
NON EXCUSES HALLIER Cécile
Désignation du secrétaire de séance : Alexandre BOLAN

Affectation des fonds de concours ADS et Spécial

Délibération 2026-03-03-01

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur l'affectation des fonds de concours « ADS » et « Spécial » versés par Questembert Communauté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ces fonds de concours aux travaux d'investissement suivants :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Travaux de rénovation de la mairie	579 520 €	Questembert communauté : « fond de concours spécial »	6 025 €
		Questembert communauté : « fond de concours ADS »	4 800 €
		Autofinancement	568 695 €
TOTAL	**579 520 €**	**TOTAL**	**579 520 €**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260305-2026_03_03_01-DE

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces fonds de concours aux travaux mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 04 mars 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

Alexandre BOLAN
Le secrétaire de séance



